

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Amériques Nord et Sud > Canada & Québec > Laïcité, religion (Canada & Québec) > **Québec. Signes religieux : les parents devraient faire un examen de (...)**

Québec. Signes religieux : les parents devraient faire un examen de conscience, dit la FAE

lundi 16 septembre 2019, par [LÉVESQUE Lia](#) (Date de rédaction antérieure : 3 septembre 2019).

Le président de la FAE, qui regroupe plusieurs syndicats d'enseignants, invite les parents qui demandent à ce que leurs enfants puissent avoir un enseignant qui ne porte pas de signe religieux en classe à « faire un examen de conscience ».

« Ça veut dire quoi ? La prochaine fois, parce qu'un prof est homosexuel, certains parents, parce que ça ne correspond pas à leurs valeurs, exigeront que le prof soit changé ? Parce que ce sera une femme ? Parce que ce sera un homme ? C'est grave ce qui s'est passé ! Je pense que les gens n'en prennent pas la mesure », s'est exclamé en entrevue avec La Presse canadienne, vendredi, le président de la Fédération autonome de l'enseignement, Sylvain Mallette.

Il dit juger « inacceptable », « triste » et « pitoyable » de voir qu'on en soit rendu là.

Plus tôt cette semaine, un parent a demandé à ce que son enfant puisse avoir un enseignant qui ne porte pas de signe religieux en classe, pour respecter ainsi sa liberté de conscience. Il a reçu l'appui d'autres parents, qui ont publié une lettre ouverte, invoquant le droit à un enseignement laïque.

Sa demande a été refusée par l'école et par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, puisque les enseignants qui portaient déjà un signe religieux en classe avant le 28 mars, date du dépôt du projet de loi sur la laïcité de l'État, jouissent d'un droit acquis.

La FAE représente d'ailleurs l'enseignante en question, par l'intermédiaire de l'un de ses syndicats.

« J'invite les parents à faire un examen de conscience, parce qu'il y a là une confusion. Avoir accès à un enseignement laïque, ça ne veut pas dire que les profs qui enseignent doivent s'empêcher de porter un signe religieux quel qu'il soit, dans la mesure où le comportement reste professionnel et où il n'y a pas de tentative de convertir les élèves qui leur sont confiés », a lancé M. Mallette.

Le syndicaliste refuse d'y voir là une forme d'accommodement raisonnable demandée par des parents qui veulent que leurs convictions à eux aussi soient respectées. « Les accommodements raisonnables ont été définis par la jurisprudence. Utiliser le concept pour atteindre une fin politique, ça ne fait pas. Les parents ne peuvent pas invoquer la question des accommodements raisonnables pour justifier un motif de discrimination », a-t-il tonné.

« Ce que les parents disent, c'est qu'ils doutent de la capacité de l'enseignante à faire son travail correctement du fait qu'elle porte un signe religieux. C'est ça qui est grave ! » a encore critiqué M. Mallette.

Des parents concernés ont fait savoir, jeudi, qu'ils ne lâcheraient pas prise. Ils veulent poursuivre le

combat pour défendre leurs convictions.

La FAE représente 43 000 membres qui enseignent au préscolaire, au primaire et au secondaire.

Lia Lévesque

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Presse-toi À Gauche

<https://www.pressegauche.org/Signes-religieux-les-parents-devraient-faire-un-examen-de-conscience-dit-la-FAE>